

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CD23

présenté par
M. Haury, rapporteur

ARTICLE 75

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« nationale »

le mot :

« départementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.